

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement adressées ou remises à chaque candidat, personne physique certifiée, pour lui permettre de passer commande. En découle que le fait de passer commande auprès de CERTIF.PRO implique l'adhésion entière et sans réserve du participant à ces conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut prévaloir contre les conditions générales de vente, sauf acceptation formelle et écrite d'un responsable autorisé de CERTIF.PRO. Toute condition contraire posée par le participant sera donc, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable à CERTIF.PRO, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Les présentes conditions générales de vente peuvent être mises à jour à tout moment sans préavis. En signant le contrat initial, le client accepte expressément cette possibilité de modification des conditions générales de vente. Il est de la responsabilité du client de consulter régulièrement les conditions générales de vente, disponible sur www.certif.pro, pour être informé de tout changement éventuel.

1. Définitions

- Candidat : Personne physique participant à un examen de certification.
 - Personnes certifiée : candidat ayant satisfait les examens théorique et pratique.
- Organisme tiers : toute organisme procédant au paiement des frais lié à la certification, surveillance, renouvellement et toute autres frais annexes.
- Organisme de certification : CERTIF.PRO.

2. Documents contractuels

Le candidat télécharge ou CERTIF.PRO lui fait parvenir par courriel un dossier de candidature, surveillance, renouvellement ou de transfert. Le candidat s'engage à retourner, dans les plus brefs délais, à CERTIF.PRO le dossier, ainsi que les différentes annexes et pièces indiquées dans ce dossier doivent être signées et paraphées par le candidat.

3. Obligations des parties

CERTIF.PRO s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour évaluer le candidat sur les critères de compétences définies selon la réglementation en vigueur et le processus de certification CERTIF.PRO, procéder à des opérations de surveillance et de renouvellement de certificat, délivrer un certificat si le candidat satisfait les conditions d'examen et de surveillance.

Le candidat ou la personne certifiée s'engage à connaître et respecter le code de déontologie et l'ensemble des procédures de CERTIF.PRO disponible sur www.certif.pro. Tout manquement peut entraîner la suspension ou le retrait du certificat.

La personne certifiée s'engage à communiquer à CERTIF.PRO tout changement de situation et coordonnées.

4. Prix, facturation et règlements

Nos prix sont indiqués en euros, hors taxes et ils sont assujetti à la majoration de la TVA au taux en vigueur. Les tarifs annoncés englobent la totalité des prestations liées à la délivrance du certificat et de la surveillance sur les années de validité du certificat, incluant ou pas la période de surveillance et le/les contrôles sur ouvrage en fonction des modules tel que prévue dans les arrêtés. Dans le cas des examens de certification qui sont financés par un organisme tiers CERTIF.PRO demandera un chèque de caution au candidat, qui ne sera encaissé qu'en cas de non-règlement de la facture trois mois après son émission. Tout candidat absent à une session pour laquelle il a été convoqué se verra facturé pour les épreuves faisant l'objet de sa convocation. Cette règle s'applique pour toute absence non justifiée 48 heures avant le début de la session, seuls les cas de force majeure (telle qu'elle est entendue par la jurisprudence française) seront acceptés avec les preuves adéquates. La facturation du début d'une opération de surveillance, formalisée par le retour de l'ensemble des pièces demandées, interrompue définitivement pour quelque

Siège social

15 rue du Docteur Roux
94600 Choisy-Le-Roi

Siret 830 320 891 00021
APE 8560Z

09 72 12 97 00
contact@certif.pro



Toutes vos certifications sur
www.certif.pro

cause que ce soit, sera due en totalité. Toute facture émise concernant la certification, la re-certification, la surveillance et le contrôle sur ouvrage non réglée après un minimum d'une relance (soit un mois après l'émission) sera sanctionnée par la suspension des domaines de certification ayant fait l'objet de ladite facture, des frais de retard seront alors facturés.

Le paiement s'effectue par chèque ou virement bancaire.

Le paiement est dû à réception de la facture.

5. L'acceptation

CERTIF.PRO se réserve le droit de refuser toute inscription si le dossier de candidature n'est pas complet et se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le candidat, tant que les frais d'inscription n'auront pas été honorés dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables, à l'ordre de CERTIF.PRO, à l'envoi du dossier d'inscription ou à réception de la facture pour la surveillance et le contrôle sur ouvrage.

6. Convocation

Le candidat reçoit par courriel une convocation au minimum 7 jours avant la date d'examen théorique ou pratique, celle-ci comporte les points suivants :

Le jour, le lieu et l'horaire de passage, les domaines concernés ainsi qu'une liste de matériel ou de document à présenter pour l'examen pratique.

7. Refus de commande

Toute commande non acquittée 7 jours avant la date de l'examen, sera considérée comme nulle. De ce fait, aucune certification ne pourra être réclamée par le candidat et ce dernier ne pourra prétendre à quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

8. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales de vente entre en vigueur à la date de signature du contrat par le candidat, la personne certifiée et se termine à la fin de validité du cycle de certification, ils se renouvellent tacitement en cas renouvellement.

9. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation doit se justifier par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si cette annulation intervient plus de 10 jours ouvrables avant le début de la journée de certification, tout montant déjà versé sera remboursé sur demande par le candidat. Pour toute annulation intervenant moins de 10 jours ouvrables avant le début de la certification, un montant de participation restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Aucun remboursement, pour quelque opération que ce soit, ne sera effectué dès lors que le cycle de certification est en cours. Toute certification commencée est due en totalité (examen théorique et examen pratique).

CERTIF.PRO se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session d'examen en cas de force majeure et d'en informer le candidat dans les plus brefs délais. CERTIF.PRO tiendra informé le candidat de la reprogrammation d'une nouvelle session d'examen.

10. Informatique et libertés

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription en tant que candidat à la certification seront traitées principalement par CERTIF.PRO afin d'enregistrer l'inscription, d'organiser l'examen et de fournir les résultats. Dans la mesure où la certification est renouvelable dans le temps, les informations personnelles des candidats seront conservées dans nos dossiers de suivi de certification. Il peut être supprimé à la demande du candidat. Dans le cadre du suivi des personnes certifiées, CERTIF.PRO pourra ainsi communiquer aux candidats toutes informations sur la mise à jour ou nouveautés liées à la certification.



Dans le cadre d'une obligation légale, la liste des candidats certifiés pourrait être transmise à toute autorité et la liste des prénoms, noms et les numéros des certifiés seront disponible sur notre site internet. Les données personnelles des candidats ne seront jamais communiquées à un tiers pour une quelconque utilisation. Vous disposez de droits d'accès, de modification, de portabilité ou de suppression de vos données personnelles, que vous pouvez exercer en nous contactant à l'adresse suivante : contact@certif.pro

propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à CERTIF.RPO même si elle en a eu connaissance.

11. Renonciation

Le fait pour CERTIF.PRO de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

12. Loi applicable

L'ensemble des interactions entre CERTIF.PRO et ses candidats, personnes certifiées relèvent de la Loi française.

13. Attribution de compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Créteil quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité des défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas en cas de litige avec un candidat non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société CERTIF.PRO qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses

Siège social

15 rue du Docteur Roux
94600 Choisy-Le-Roi

Siret 830 320 891 00021
APE 8560Z

09 72 12 97 00
contact@certif.pro



Toutes vos certifications sur
www.certif.pro